

\$Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Lundi 14 mars 2016

DOSSIER DE PRESSE

Lancement du Schéma Directeur Handicap et dépendance : pour une politique concertée de l'autonomie

Mme Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement notamment en charge de la solidarité et du handicap a annoncé cet après-midi le lancement du schéma directeur Handicap et Dépendance (SDHD). Très attendu par les associations, les collectivités et les professionnels, le SDHD identifiera les actions prioritaires à mettre en œuvre en matière de logement, d'emploi, de transport et d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et de dépendance. À cette fin, un véritable état des lieux du secteur et des problématiques rencontrées sur le territoire va être établi.

Réclamé de longue date et annoncé comme une priorité du gouvernement par le président Philippe Germain dans sa déclaration de politique générale du 13 avril 2015, le SDHD a vocation à améliorer la réglementation du secteur handicap et dépendance. Près de huit ans après l'entrée en vigueur des premiers textes réglementaires et cinq ans après la création du Conseil du Handicap et de la Dépendance, force est de constater que des inégalités en terme d'accès aux droits fondamentaux demeurent.

Par ailleurs, au regard du contexte budgétaire contraint de la Nouvelle-Calédonie et de la situation difficile des régimes sociaux, la concrétisation de ce schéma s'impose aujourd'hui comme une nécessité pour assurer une meilleure gestion des dispositifs d'aide. Les dépenses courantes de protection sociale (minimum vieillesse, contribution de retraite de solidarité, régime handicap et dépendance) ont doublé au cours des cinq dernières années, fortement impactées par le poids des dépenses en faveur des seniors (un peu plus de 40% de l'augmentation totale des dépenses sur cette période) et par le régime handicap et perte d'autonomie (+ 23% du total des dépenses sur la période).

Calendrier des travaux

D'ores et déjà, un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur a été entrepris. Le 25 février dernier, le premier comité de pilotage du schéma s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement en charge du secteur, et sous la vice-présidence du Collectif handicaps. Il réunissait les trois provinces, la commission santé protection sociale du Congrès, le Sénat coutumier, le Conseil économique, social et environnemental (Cese) et les associations de maires. Ce comité de pilotage a acté le principe d'une démarche concertée, participative et inter collectivités.

> La première phase, qui débute aujourd'hui, doit permettre de recueillir des données et d'établir un état des lieux de la situation. Jusqu'à fin juin, des groupes de travail thématiques vont compiler l'existant et partager leurs connaissances et leurs expériences. Cette première étape doit permettre l'élaboration d'un diagnostic et l'émergence d'axes d'intervention.

> A l'issue de ce diagnostic, et c'est l'objet de la deuxième étape, un plan d'actions prioritaires sera identifié. La phase de rédaction du schéma pourra alors commencer. Elle s'étalera de début octobre à fin 2016 et donnera lieu à une restitution publique à l'occasion d'une conférence. Le projet pourra alors être présenté à l'ensemble des membres du gouvernement, puis aux élus du Congrès.

En parallèle, des actions à application immédiate telles que la révision de la loi du pays sur le régime d'aides, et la mise en place de déductions fiscales en matière d'aide à la personne, seront entreprises dans les prochains mois.

Les groupes de travail

Sept thématiques ont été choisies pour progresser en groupes de travail. Des chantiers prioritaires, comme l'emploi, l'accessibilité et la mobilité sont déjà identifiés.

1. Etat des lieux : cartographie des populations, de l'existant- dispositifs moyens financiers- et perspectives
2. Prévention diagnostic soins (incluant les risques liés aux catastrophes naturelles et la passerelle avec le plan Do Kamo)
3. Education (passerelle avec le projet éducatif)
4. Emploi-formation-insertion
5. Habitat-logement- tribus-transports mobilité (passerelle avec le schéma des transports)
6. Vie sociale, affective, loisirs, accompagnants, aidants familiaux.
7. Gouvernance et Financement

Les travailleurs handicapés : une priorité pour l'action du gouvernement

En 2015, 2 893 personnes en situation de handicap étaient reconnues travailleurs handicapés par la commission administrative. Elles étaient réparties pour 69 % en province Sud, 22 % en province Nord et 9 % en province des Îles.

Ces travailleurs, 60 % d'hommes et 40 % de femmes en âge de travailler, représentent 53 % des adultes reconnus en situation de handicap. Près de 80 % de ces travailleurs sont orientés en milieu ordinaire, avec un aménagement du poste de travail, comme le recommande la commission.

Les aides du régime handicap et dépendance

En 2014, 4 620 personnes ont pu bénéficier des aides du régime handicap et dépendance, soit 8,5% de plus que l'année précédente. Parmi les bénéficiaires, on dénombre 76 % d'adultes handicapés, 10 % d'enfants handicapés et 14 % de personnes âgées en perte d'autonomie.

en 2014 ? Ce régime représentait plus de 5 milliards de francs de dépenses, réparties à 54 % entre les aides individuelles (allocation et aide aux familles) et à 46 % pour les aides à la prestation (hébergement, accueil de jour, accompagnement de vie et transport).

Pour 2015, les dépenses du régime s'élèveraient à 6,1 milliards de francs avec une augmentation de 8% de bénéficiaires.